

Saint-Léon-sur-l'Isle, un village de Dordogne

« Dans une société paysanne donnée, il semble y avoir une interdépendance et une articulation profondes entre la nature du système familial et les autres aspects du contexte social, démographique ou économique propres à cette société donnée, à un moment donné » écrit Bernard Derouet³² qui insiste sur l'importance du système agraire et du « rapport à la terre ». Le système familial lui-même induit des relations familiales particulières. Aussi est-il fondamental de présenter les déterminants géographiques, économiques et sociaux qui sont spécifiques au village et plus généralement à la Dordogne et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les relations familiales et leur évolution.

Au bord de l'Isle

En 1835, en réponse au questionnaire de Cyprien Brard, le maire Pierre Alexis Reynaud décrit Saint-Léon-sur-l'Isle de la manière suivante : « le centre de la commune est en plaine, et les deux autres parties sur les coteaux ou montagnes. La commune est arrosée par la rivière de l'Isle qui la divise en deux parties à peu près égales³³ ». Le village s'étend en effet dans le fond et les bords de la vallée de l'Isle, à 22 km à l'ouest de Périgueux, dans la partie centrale du département de la Dordogne, au nord-est du bassin aquitain.

Le département de la Dordogne, qui est le troisième département le plus étendu de France, offre des paysages variés. En l'an X, le secrétaire général de la préfecture, Delfau, le présente comme « un pays très montueux. Ses vallons sont généralement étroits et peu fertiles. Si l'on

32 DEROUET Bernard, « Permanence des pratiques successorales et systèmes agraires : le cas de la France au XIX^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, vol. 100, n°100-1, 1988, p. 352.

33 ADD, 6M539, enquête statistique de Cyprien Brard, Saint-Léon-sur-l'Isle, 1835.

excepte ceux de la Dordogne et des rivières principales qui l'arrosent, les autres ne sont que des gorges extrêmement resserrées [...]. Les différentes chaînes de monticules qui coupent ce département dans tous les sens, sont assez souvent couvertes de vignes et de bois ; mais plusieurs aussi sont absolument nues et ne présentent que des rocs et des terres arides³⁴. »

Au sein de cette « mosaïque périgourdine³⁵ », Michel Genty³⁶ distingue sept ensembles aux caractéristiques physiques homogènes : les hautes collines et vallées du Périgord Noir, à l'épais couvert sylvestre, au sud-est du département, les plateaux du Périgord Blanc au nord-ouest, propices à la culture céréalière, les petits causses périgourds, éparpillés au nord-est et sud-est du département, les plateaux et gorges du Périgord vert, plus humides, les collines boisées de la Double et du Landais, les coteaux du Bergeracois qui bordent la fertile vallée de la rivière de la Dordogne, enfin les coteaux et vallées du Périgord central, de part et d'autre de la vallée de l'Isle, autour de Périgueux. C'est dans ce dernier ensemble géographique qu'est situé le village de Saint-Léon-sur-l'Isle. Le plateau calcaire crayeux y est entaillé par des vallées sèches. Celles-ci sont propices aux cultures, qui trouent le manteau forestier. Les coteaux et le fond de la vallée de l'Isle offrent également des terrains faciles à cultiver.

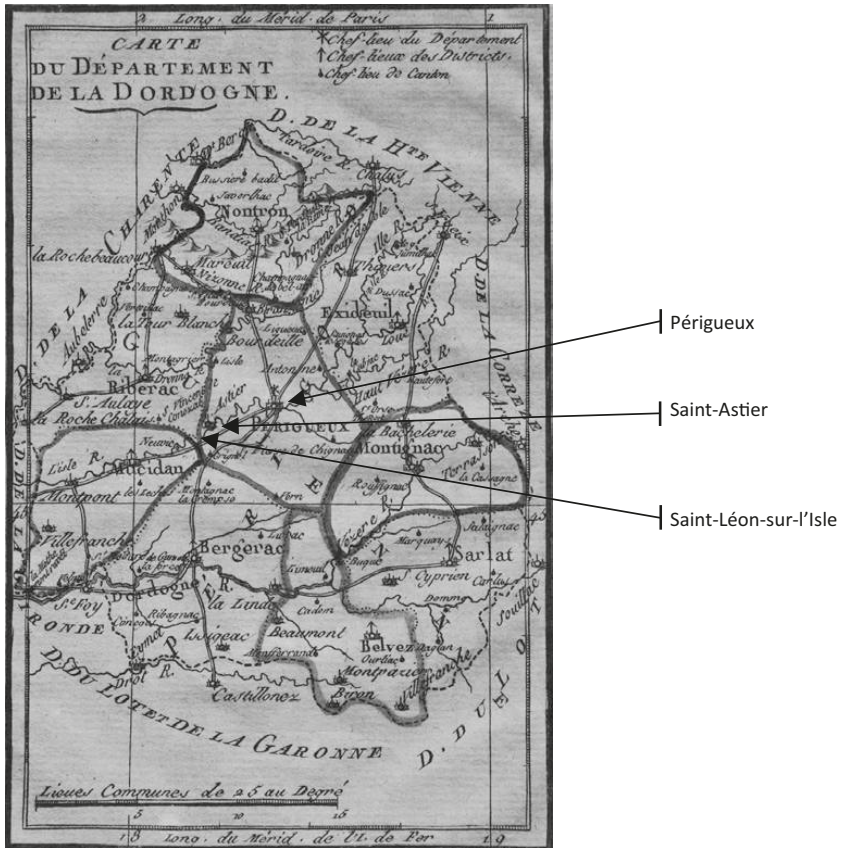
La rivière de l'Isle fait partie du riche réseau hydraulique qui caractérise le département : « il est peu de départements aussi bien arrosés que la Dordogne et il n'en est point où les eaux soient mieux distribuées³⁷ ». En effet, quatre rivières principales structurent l'espace départemental à des distances presque égales : l'Isle, la Dronne, la Vézère et la rivière Dordogne. Elles prennent leurs sources dans le Massif Central et coulent en direction de l'ouest et du sud-ouest vers l'Atlantique. L'Isle suit un parcours orienté du nord-est au sud-ouest à travers tout le département, arrosant notamment la ville de Périgueux et plus particulièrement Saint-Astier,

34 Annuaire de la Dordogne, an X.

35 LACHAISE, Bernard (éd.), *Histoire du Périgord*, Périgueux, Éditions Fanlac, 2000, p. 11.

36 GENTY Michel, *Villes et bourgs du Périgord et du Pays de Brive*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1980, p. 281.

37 PEUCHET J. et CHANLAIRE P.G., *Description topographique et statistique de la France*, vol 1, Paris, 1807, p. 5.



Carte 1 : « Carte administrative du département de la Dordogne » - 1790 (collection privée).

Saint-Léon-sur-l'Isle et Neuvic. Elle se jette dans la Dordogne à Libourne, dans le département de la Gironde. Elle n'est que partiellement navigable et il faut attendre les grands aménagements du XVIII^e siècle et surtout du début du XIX^e siècle pour que la navigation soit possible jusque Mussidan puis jusque Périgueux. C'est la rivière Dordogne qui est l'axe majeur de communication du département. La navigation est possible 6 à 8 mois par an puis presque toute l'année à partir de Limeuil après les travaux des années 1830. Elle s'étire sur 472 km de long et se jette, en Gironde, au Bec d'Ambès, dans la Garonne qui prend alors le nom de Gironde.

Une autre caractéristique du département est l'importance de son manteau forestier qui couvre, d'après l'annuaire statistique de l'an XII, le tiers de sa superficie³⁸. Les bois sont composés principalement de chênes et de châtaigniers. Le couvert forestier est particulièrement remarquable dans le Sarladais, la Double et le Landais. Hormis ces trois régions, les bois sont encore assez denses dans la Bessède, au sud-est de l'arrondissement de Bergerac, près de Périgueux (notamment la forêt Barade), et au nord de l'arrondissement de Nontron. Ailleurs, comme à Saint-Léon, les bois sont certes nombreux, mais « ils ne se présentent qu'en ténements discontinus, morcelés, entremêlés avec les cultures³⁹ ». Les parcelles boisées sont en effet dispersées, ce qui a pour conséquence une « forte interpénétration entre domaine forestier et terres cultivables⁴⁰ ».

Le centre bourg de Saint-Léon est situé en vallée, dans un méandre de la rivière, sur sa rive sud. Les hameaux sont nombreux et s'éparpillent de part et d'autre de l'Isle, près de la rivière ou sur les coteaux. Sur la rive nord, le long de l'Isle, sont situés le hameau de Beauséjour et les villages des Bureloux et des Meuniers. Sur les hauteurs se trouvent Maleterre, les Auzeloux, Guibaudie, la Croixpeyre, Grassat, Saumonie et Mithoque. Sur l'autre versant, du nord au sud, sont perchés au sommet des collines Puypinsou, la Valade, Angunant et Guillassou. La route royale de Périgueux à Bordeaux traverse la commune sur la rive sud de la vallée de l'Isle. Au total, le village s'étend sur une superficie de 1 478 ha. Il est limitrophe aux communes de Saint-Astier au nord-est, Grignols au sud-est, Neuvic au sud-ouest et Saint-Germain-du-Salembre au nord-ouest.

38 D'après l'annuaire de l'an II, les bois occupent 228 264 ha et les châtaigneraies 85 472 ha. BUFFAULT Pierre, « Les bois et forêts du Périgord », *Bulletin de la Société de Géographie Commerciale de Bordeaux*, 2^{ème} série, 32^e année, 1909, p.166.

39 BUFFAULT Pierre, *art. cit.*, p.142.

40 MANDON Guy, « Quelques hypothèses sur l'état économique et social du Périgord à la veille de la révolution », *Le Périgord Révolutionnaire - supplément du bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, Périgueux, 1989, p. 480.



Carte 2 : Saint-Léon-sur-l'Isle - plan d'assemblage du cadastre napoléonien - 1808 (les noms des hameaux ont été ajoutés). (ADD, 3 P 3/4957).

Le cadre administratif et judiciaire

Saint-Léon prend les noms de Saint-Léon de Grignols en Périgord sous l'Ancien Régime, Saint-Léon ou Saint-Léon-sur-l'Isle entre 1790 et 1793, Léon-sur-l'Isle pendant une courte période, à partir de prairial an II et jusqu'en brumaire an III, Saint-Léon de Grignols jusqu'en 1813, enfin Saint-Léon-sur-l'Isle à partir de cette date.

Le village fait partie de l'élection et de la subdélégation de Périgueux, sous l'Ancien régime, puis du district, enfin de l'arrondissement de Périgueux. Le Périgord, pays d'élection, est partagé en deux élections⁴¹ : au nord, celle de Périgueux et au sud, celle de Sarlat. Il dépend de la généralité

41 Aux marges de la province, certaines paroisses relèvent des élections voisines.

de Bordeaux, dans la province de la Guyenne, qui comprend, à la fin du XVIII^e siècle, le Bordelais, le Périgord, l'Agénais, le Bazadais et le Condomois. Il est partagé en six subdélégations (Périgueux, Bergerac, Sarlat, Ribérac, Montpont et Thiviers) qui ne coïncident pas avec les ressorts des élections.

Dans le domaine judiciaire, le Périgord compte les trois sénéchaussées de Périgueux, Sarlat et Bergerac. Elles sont placées sous la compétence du Parlement de Bordeaux. Celui-ci, créé en 1462, s'étend sur « la Guienne propre ou le pays Bordelois, la Saintonge, le Limosin, le Périgord, l'Agénois, le Condomois, le Bazadois, le pays des Landes & le pays de Labourd⁴² ». Les sénéchaussées sont chargées de juger en première instance, les jugements en appel étant rendus par le parlement de Bordeaux. À partir de 1552, des tribunaux intermédiaires, les présidiaux, sont créés pour décharger les parlements des affaires de moindre importance et pour réduire la longueur des procès. Le présidial de Périgueux est établi en 1552, celui de Sarlat en 1641⁴³. Saint-Léon relève de la juridiction locale de Grignols, dépendant de la sénéchaussée de Périgueux. Sous l'Ancien Régime, la rente est due au seigneur du lieu, le comte de Talleyrand Périgord, de Grignols, et la dîme au chapitre de Saint-Astier.

À partir du décret du 26 janvier 1790 est créé le département du Périgord qui devient un mois plus tard le département de la Dordogne. Cette nouvelle unité administrative succède au Périgord dans des limites territoriales quasiment identiques. Il recouvre en effet l'ancien comté du Périgord, une petite partie du Limousin et quelques communes de l'Angoumois et de la Saintonge.

L'administration civile du nouveau département est, dans un premier temps, assurée par l'intermédiaire de 9 districts qui rassemblent 72 cantons et 698 « communautés paroissiales ». La Constitution de l'an VIII instaure une autre hiérarchie administrative par la mise en place d'un préfet, établi à Périgueux, et la création de 5 arrondissements à Périgueux, Sarlat, Bergerac, Nontron et Ribérac. Le nombre de cantons est ramené à 47 et en 1801, le département compte 642 communes. Dès 1790, Saint-Léon est compris dans le canton de Saint-Astier, puis de Grignols de

42 DE HESSELN Robert, Dictionnaire universel de la France, Paris, Desaint, 1771, p. 494.

43 DESSALLES L., *Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790 - département de la Dordogne*, Périgueux, 1865, p. VII.

1801 à 1829, enfin à nouveau de Saint-Astier jusqu'à nos jours. Au niveau juridictionnel, Saint-Léon est situé dans le ressort de la justice de paix de Saint-Astier, dans le district de Périgueux.

La population de Saint-Léon

En 1774, le village compte 309 feux⁴⁴, ce qui correspond à 1 390 personnes en utilisant un rapport habitants/feu de 4,5 personnes. Malgré leur problème de fiabilité, les données statistiques disponibles attestent que la population de Saint-Léon a connu une incontestable progression jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Ensuite l'orientation générale est celle d'une stagnation, voire d'une diminution de la population. C'est la tendance observée pour l'ensemble du Périgord qui apparaît comme faiblement peuplé au XVIII^e siècle. Cette baisse serait imputable à la persistance des crises démographiques et au mouvement migratoire de la population attirée vers Bordeaux.

Au début du XIX^e siècle, les guerres révolutionnaires et impériales opèrent leurs ponctions dans la population. Puis, après l'Empire et pendant la première moitié du XIX^e siècle, le département connaît une forte croissance démographique : 409 475 habitants y sont recensés en 1801 et 505 789 en 1851, soit une croissance annuelle moyenne de 4,2 %. La natalité, qui reste élevée sur la période, est cependant partiellement compensée par une forte mortalité, accrue lors des périodes épidémiques liées à la variole en 1825-1826 et au choléra en 1831. Aussi la croissance du département est-elle moins forte que celle de l'ensemble de la France qui, entre 1816 et 1846, atteint 5,56 % par an⁴⁵. À Saint-Léon, le taux de croissance annuel est moindre et s'établit à 3,72 % entre 1820 et 1841. Cette année-là, la population atteint 1 093 habitants, son maximum.

Puis s'amorce un mouvement de décroissance de la population. Saint-Léon subit le déclin de la population rurale qui caractérise l'évolution démographique française pendant la seconde moitié du XIX^e

44 FLORENTY Guy, *op. cit.*, p. 714.

45 BARDET Jean-Pierre et DUPAQUIER Jacques (éd.), *Histoire des populations de l'Europe. II. La révolution démographique 1750-1914*, Paris, Fayard, 1998, p. 291.

siècle⁴⁶ et qui est également sensible au niveau départemental. Après le pic de 1851, la population périgourdine n'a pas cessé de diminuer jusqu'à nos jours, connaissant une accélération de l'émigration vers les pôles d'attraction urbains et industriels de l'Aquitaine et du nord de la France.

Saint-Léon est localisé le long de l'Isle, dans l'une de ces vallées qui, en Dordogne, constituent des zones de peuplement privilégiées. Le Périgord est en effet une région où les densités de population sont fortement variables : les aires de plus fortes densités sont situées dans les vallées, plus riches, mieux cultivées, tandis que les grandes masses forestières déterminent quasiment des « déserts humains ». En conséquence, la densité de la population est de 46,2 habitants au kilomètre carré en 1806, ce qui est loin de la moyenne nationale (53,9 hab./km²). Même au moment du « plein » démographique, la densité du département reste en deçà de la moyenne nationale : elle s'établit à 55,8 hab./km² en 1851 contre 67,5 hab./km² pour la France. Les principaux centres urbains se situent donc en vallée. Saint-Léon est limitrophe aux communes de Saint-Astier et de Neuvic qui comptent respectivement 2 263 et 1 999 habitants en 1806 ; il est distant de 22 km de Périgueux, où vivent 6 306 personnes à cette même époque.

Mais la population périgourdine n'en reste pas moins essentiellement rurale. En 1806, la population urbaine (habitants des communes de plus de 2 000 habitants) représente 4,8 % de la population du département, ce qui est trois fois moins que la moyenne nationale qui s'établit à 17,5 %⁴⁷. Delfau, dans l'annuaire de la Dordogne de l'an XII, écrit qu'il n'y a que trois villes dignes de ce nom : Périgueux, Bergerac et Sarlat, auxquelles s'ajoutent trois bourgs dont la population agglomérée dépasse 2 000 habitants : Montignac, Terrasson et Belvès⁴⁸. Malgré l'accélération de l'urbanisation, la population demeure très rurale en 1891 : 85,9 % de la population du département vit à ce moment-là dans une commune de moins de 2 000 habitants, alors que ce taux s'établit à 62,4 % pour l'ensemble de la France en 1890. Le mouvement de croissance urbaine que connaît le XIX^e siècle ne concerne pas les trois principales villes du département

46 BARDET Jean-Pierre, « La France en déclin », in BARDET Jean-Pierre et DUPAQUIER Jacques (éd.), *op. cit.*, p. 294.

47 BARDET Jean-Pierre et DUPAQUIER Jacques (éd.), *op. cit.*, p. 294.

48 DELFAU Guillaume, *Annuaire statistique du département de la Dordogne pour l'An XII de la République*, Périgueux, An XII, p. 53.

de la même manière. C'est Périgueux, devenue préfecture, qui bénéficie de la croissance démographique la plus dynamique : la ville compte 6 306 habitants en 1806, 12 187 habitants en 1841, 19 140 habitants en 1861 et 31 313 habitants en 1896.

Saint-Léon est composé d'un centre-bourg et de plusieurs hameaux ou écarts qui s'étalent en plaine ou se perchent sur les hauteurs qui surplombent la rivière. Le bourg et le village des Meuniers, situés de part et d'autre de l'Isle, dans la vallée, sont les deux principaux lieux où se concentre la population : 36 % des personnes y vivent en 1841. Sur les côteaux, les hameaux les plus importants sont Angunant (98 personnes), Guillassou, Mithoque et Saumonie (entre 58 et 56 personnes), Guibaudie et les Auzeloux (respectivement 46 et 41 habitants). Les autres écarts sont nettement plus petits et certains même ne sont constitués que d'une ou deux maisons d'habitation entourées de bâtiments à vocation agricole (granges, étables). Par exemple, d'après le recensement de 1841, une seule famille habite au lieu-dit Le Bos Piquat, non loin de Guillassou : Léonard Labrue vit là avec Jeanne Georges, son épouse, Marie, Marie Simone appelée Simonette, et Jean, leurs enfants, Simonette Colinet, sa belle-mère et quatre enfants « mis en nourrice » que l'assistance publique leur a confiés.

La population de Saint-Léon-sur-l'Isle aux XVIII^e et XIX^e siècles présente les caractères démographiques des régions rurales méridionales de la France. Dans un premier temps, la croissance du nombre d'habitants est soutenue par un net excédent naturel positif pendant la première moitié du XVIII^e siècle. Ensuite, la natalité amorce une baisse tendancielle jusqu'à la fin du XIX^e siècle, selon deux phases avec un point d'inflexion dans les années 1820. La mortalité reste à un niveau élevé sur toute la période ; cependant, malgré deux périodes de crise (la première entre 1790 et 1795 et la seconde entre 1834 et 1855⁴⁹), la tendance est à la baisse à partir

49 Cette période de forte mortalité est marquée à l'échelle nationale par l'apparition du choléra en 1832 puis en 1849 et 1854, et par l'épidémie de grippe en 1834 (DUPAQUIER Jacques (éd), *Histoire de la population française. 3. De 1789 à 1914*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, p. 293). En outre, le département est atteint par une épidémie de « suette militaire » en 1841 et 1842 (PARROT H., *Histoire de l'épidémie de suette militaire, qui a régné, en 1841 et 1842 dans le département de la Dordogne*, Paris, Paul Dupont, 1843).

de 1760, sans toutefois permettre de compenser la baisse de la natalité. Incontestablement, la mortalité infantile recule sur toute la période⁵⁰.

Les familles de Saint-Léon : le temps des mariages

Comme à l'échelle nationale⁵¹, la nuptialité à Saint-Léon, sur la période considérée, est caractérisée par son niveau élevé, comme le prouvent la fréquence du célibat définitif et des âges au premier mariage tardifs. Entre l'an II et 1839, 10,5 % des hommes et 13,3 % des femmes décédés à 50 ans et plus sont restés célibataires. Ce sont, cependant, des proportions plus importantes que celles calculées pour la France entière⁵². Mais le taux de célibat est variable selon les régions : il est un peu plus élevé dans le midi de la France. Cela peut être lié à des pratiques successorales qui, en écartant les cadets de l'héritage, favorisent l'augmentation du célibat⁵³. Quant à l'âge moyen au premier mariage, il est élevé pour les hommes : à la fin du XVIII^e siècle, il dépasse 29 ans alors que la moyenne nationale est de 27 - 28 ans⁵⁴. Il s'établit en moyenne à 27,7 ans pendant la première partie du XIX^e siècle, malgré une baisse dans les années 1810 (26,2 ans) qui est traditionnellement attribuée aux mariages hâtés dans l'espoir d'échapper à la conscription. Les femmes se marient en moyenne à 25,6 ans, ce qui est conforme aux évaluations faites pour la région Aquitaine⁵⁵

50 Le quotient de mortalité infantile s'élève à 191‰ dans la région du Sud-Ouest au XVIII^e siècle (DUPAQUIER Jacques (éd.), *Histoire de la population française. 2. De la Renaissance à 1789*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, p. 225). À Saint-Léon, le taux s'établit à 202 ‰ pour la période 1780-99. Au XIX^e siècle, la diminution du quotient de mortalité est conforme à l'évolution globale nationale.

51 HENRY Louis et HOUDAILLE Jacques, « Célibat et âge au mariage aux XVIII^e et XIX^e siècles en France. I. Célibat définitif », *Population*, 33e année, n°1, 1978, p. 43-84.

52 HENRY Louis et HOUDAILLE Jacques, *art. cit.*, p. 50 et 57. Pour la France entière, la proportion de célibataires définitifs est évaluée à 8,5 % pour les hommes et entre 11,8 et 14,0 % pour les femmes nés entre 1765 et 1789. Ces taux sont moins élevés à la campagne qu'à la ville.

53 BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La population française à l'époque moderne. Démographie et comportements*, Paris, Belin, 2008 (Sup Histoire), p.137.

54 BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *op. cit.*, p.138.

55 HENRY Louis et HOUDAILLE Jacques, « Célibat et âge au mariage aux XVIII^e et XIX^e siècles en France. II. Age au premier mariage », *Population*, 34e année, n°2,

et plus généralement pour la partie méridionale de la France, où les âges au mariage sont moins élevés que dans la partie septentrionale.

L'homogamie tant géographique que socioprofessionnelle a été largement démontrée pour les sociétés rurales de l'Ancien Régime. Les mariés de Saint-Léon ne dérogent pas à cette règle. Les époux et les épouses demeurent dans près de 90 % des cas à Saint-Léon ou dans des paroisses ou communes limitrophes (Saint-Astier, Neuvic, Grignols (Bruc) et Saint-Germain-du-Salembre). La proximité géographique est donc un critère essentiel dans le choix du conjoint. On se marie avec une personne que l'on a rencontrée près de chez soi. À Saint-Léon même, les futurs époux habitent souvent dans le même écart : sur 23 hommes demeurant à Angunant, 7 projettent d'épouser une fille qui habite également à Angunant, 21 sur 52 pour ceux qui habitent au village des Meuniers, 18 sur 53 pour les garçons du bourg. Le rapprochement géographique favorise les rencontres. C'est particulièrement vrai pour les filles en domesticité : sur les 17 filles déclarées servantes ou domestiques, 12 rencontrent leurs futurs conjoints dans la commune de leur lieu de travail. Ainsi Catherine Grand, originaire de Mithoque, village de Saint-Léon, et employée comme « fille de service⁵⁶ » depuis 7 ans chez la veuve Nauvillas à Neuvic, finit-elle par épouser le fils, Jean Nauvillas, en 1815.

L'habitude est cependant plus généralement de se marier dans le même milieu social ou professionnel, ce qu'ont respecté les membres de la famille Reynaud. Les Reynaud comptent parmi les notables de Saint-Léon-sur-l'Isle. Pierre Reynaud est le notaire du bourg. Son père, Jean, était également notaire. Son oncle, Pierre Reynaud, était huissier. Sa sœur s'est mariée avec Jean Albin qui est huissier impérial établi à Saint-Astier. Rose, sa fille, se marie avec Jean Collas, adjoint au maire de la commune de Valléreuil en 1813. Son fils Pierre Alexis devient le maire de Saint-Léon à partir de 1831.

Les unions célébrées à Saint-Léon entre 1780 et 1839 n'ont généralement pas soulevé « d'empêchement ni civil ni canonique ». Entre 1780 et 1792, seulement deux dispenses pour consanguinité sont signalées ; l'une concerne un empêchement pour consanguinité qui n'a été

1979, p. 421. Pour la région Aquitaine, les âges au mariage s'établissent à 28,2 ans pour les garçons et 24,9 ans pour les filles entre 1790 et 1819.

56 ADD, 3 E 7215, notaire Reymondie, n°20, contrat de mariage Nauvillas Grand du 17/01/1815.

découvert qu'en 1782, alors que le mariage avait été célébré en 1774 après publication des bans. L'évêque accorde la dispense considérant la bonne foi des mariés. En 1828, Sicaire Gay dit Fillol et Anne Gay se marient avec dispense⁵⁷ en raison d'un empêchement dirimant du deuxième degré de consanguinité (ils sont cousins germains par leurs pères). Deux autres mariages entre cousins germains ont été célébrés : celui de Jean Doche et Magdeleine Petit, mariés le 23 novembre 1813, et celui de Jean Couzille et Pétronille Salesse, mariés le 5 février 1823. Quant à Jean Gasquet, il épouse en secondes noces sa nièce par alliance.

Par ailleurs, il existe quelques mariages remarquables, qui unissent des frères d'une famille avec des sœurs d'une autre famille, parfois le même jour, comme les frères Guillaume et Gabriel Doche qui se marient respectivement avec les sœurs Anne et Jeanne Petit le 25 février 1813. Ce redoublement d'alliance concerne 16 familles liées de cette manière.

Cas exceptionnel, un seul mariage est rompu par divorce : celui d'André Bonnet avec Jeanne Quintinaud. Ces derniers se marient le 3 pluviôse an II. Tous les deux habitent au bourg de Saint-Léon et ont le même âge, 19 ans. Le 9 germinal de l'an V intervient un jugement au tribunal civil du département, qui prononce leur divorce. Le motif du divorce n'est pas précisé sur l'acte d'état civil ; celui-ci est sans doute à mettre en relation avec la déclaration de Jeanne sur l'acte de naissance de sa fille Thoinette née le 9 vendémiaire an V, soit 6 mois avant le jugement de divorce : « ledit Bonnet son mary étant absent du pays, qu'il étoit en qualité de volontaire au service de la république et aux armées des costes de Brest depuis deux ans et demi en ça, qu'elle serait devenuë enceinte pendant son absence et depuis le départ dudit son mary et environ dix sept mois après sondit départ, des œuvres du citoyen Jean Gay dit Jeantout, gendre de feu André Lafont, habitant dudit présent chef lieu⁵⁸ ». Chacun des divorcés se remarie : André le 20 vendémiaire de l'an VII et Jeanne le 23 novembre 1806. Notons que l'enfant adultérine prend le nom de son père légal et qu'elle participe, à la mort de ce dernier, au partage de ses biens, au même titre que ses demi-frères et sœurs.

Les célébrations nuptiales ont lieu de préférence à certaines périodes de l'année, en fonction du calendrier liturgique et des contraintes agricoles.

57 Il s'agit de la seule dispense de consanguinité connue pour le début du XIX^e siècle, compte tenu des lacunes des registres paroissiaux pour cette période.

58 ADD, 5 E 443/3, état civil de Saint-Léon-sur-l'Isle, an V.

Les temps clos (périodes de l'Avent et du Carême) sont respectés, ce qui interdit les mariages en décembre ou en avril, voire en mars qui, selon les années, peut être également un temps de Carême. La période de prédilection est le mois de février, pendant lequel un peu plus d'un mariage sur deux est célébré sous l'Ancien Régime. Peu de mariages sont enregistrés entre juin et août, pendant la saison des travaux agricoles.

La Révolution introduit pour quelques temps des changements dans cette répartition des mariages qui est caractéristique de l'époque moderne. Avril et décembre ne constituent plus des périodes strictement interdites. Mais quelle que soit la période considérée, janvier et février sont les mois privilégiés pour les célébrations nuptiales. Ces festivités coïncident avec la saison où les travaux agricoles sont réduits et avec l'époque où l'on tue le cochon.

La survenue des enfants : la géométrie des familles

La fécondité de femmes de Saint-Léon âgées de 20 à 25 ans est en moyenne de 390,3 ‰⁵⁹, ce qui est plus élevé que le taux de 358 ‰ présenté par Louis Henry dans son étude sur la fécondité du Sud-Ouest⁶⁰ pour le groupe comprenant Saint-Paul-la Roche en Dordogne et calculé entre 1770 et 1819. Il reste cependant nettement inférieur aux taux de la France septentrionale, qui se situe pour le même groupe d'âge aux alentours de 500 ‰.

Le nombre moyen d'enfants dans les familles complètes, c'est-à-dire dans les familles sans rupture d'union anticipée⁶¹ est de 6 enfants si la mère se marie entre 20 et 24 ans et de moins de 5 enfants si le mariage a lieu entre 25 et 29 ans. Mais dans les familles achevées, ayant atteint un nombre définitif d'enfants soit en raison de l'âge de la mère (familles complètes), soit par rupture d'union, le nombre d'enfants est seulement en

59 Calcul réalisé à partir des mariages enregistrés à Saint-Léon entre 1780 et 1839 ; fécondité corrigée des naissances perdues et des ondoyés décédés/enfants déclarés sans vie.

60 HENRY Louis, « Fécondité des mariages dans le quart sud-ouest de la France de 1720 à 1829. II », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 27, n°3, 1972, p. 986.

61 Descendance complète pour 102 familles complètes reconstituées à partir des mariages célébrés à Saint-Léon entre 1780 et 1839.

moyenne de 3,2 enfants, bien moins que dans les familles complètes. L'âge à la dernière maternité (dans les familles complètes) se situe entre 36,4 ans et 39,4 ans en fonction de l'âge au mariage de la mère. Les familles sans enfants se trouvent en proportion non négligeable de 18,6 % sur 172 familles achevées.

Il y a peu de conceptions prénuptiales par rapport à d'autres régions françaises, ce qui pourrait indiquer un contrôle efficace exercé par les familles. Les naissances illégitimes ne sont pas fréquentes à Saint-Léon d'après les données de l'état civil. Elles représentent entre 0,8 % et 3,4 % des naissances selon les années, alors que, pour la France entière, leur fréquence double sur le XIX^e siècle : de 4,4 % dans les années 1800, elle dépasse 7 % dès les années 1830⁶². Le contrôle social n'est pourtant pas parfait à Saint-Léon, comme le prouve le cas d'adultère de Jeanne Quintinaud. Le 12 germinal de l'an VIII, Reymond Maze, cultivateur aux Meuniers, déclare que sa fille Léonarde a accouché d'un garçon né des œuvres de Jean Donzac, également des Meuniers. Catherine Seyrat met au monde une fille Jeanne le 28 juin 1820, de père inconnu, puis se marie le 25 septembre 1820 avec Guillaume Bertras, habitant à Manzac : mariage de convenance ou de réparation ? Dès le 1^{er} octobre 1820, Guillaume reconnaît Jeanne pour sa fille légitime.

Jean, Pierre, Sicaire ou Marie, Jeanne, Marguerite... certains prénoms recueillent une faveur particulière des parents. Comme observé dans d'autres régions françaises à la même époque⁶³, le stock des prénoms utilisés est limité. Six prénoms concentrent les deux tiers des attributions pour les garçons et en particulier Jean, qui est le prénom le plus usité, est donné à 30,3 % des garçons. Pour les filles, la concentration est plus importante, puisque 5 prénoms désignent 76,5 % des filles. Le prénom n'est donc pas choisi pour identifier l'individu. Jean Gay et Léonarde Laforest, mariés en 1785, ont 9 enfants : 3 garçons appelés André, 4 garçons appelés Sicaire et 2 filles, Gabrielle et Charlotte. Le prénom sert plutôt à insérer l'enfant dans les lignées familiales tant maternelles que paternelles⁶⁴. À Saint-Léon,

62 DUPAQUIER Jacques (éd), *op. cit.*, p. 437.

63 PONTET Josette, « Les prénoms à Saint-Emilion, de la Révolution à la Restauration » in DUPAQUIER Jacques, BIDEAU Alain et DUCREUX Marie-Elizabeth (éd.), *Le prénom. Mode et histoire. Entretien de Malher 1980*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1984, p. 341.

64 ZONABEND Françoise, « Prénom, temps, identité », *Spirale*, 3, 2001, p. 41-49.

d'après les registres paroissiaux⁶⁵, le baptême intervient entre un et trois jours après la naissance et le prénom est systématiquement celui du parrain ou de la marraine. Le mode d'attribution du prénom est donc lié au choix du parrain et de la marraine qui sont désignés alternativement dans les lignées paternelles et maternelles.

Agnès Fine démontre qu'en pays de Sault, les prénoms sont des marqueurs familiaux : ils sont le signe de l'appartenance au groupe familial et de la position des individus dans le système de transmission des biens. Dans ces familles souches, le grand-père donne son prénom à son petit-fils héritier de ses biens⁶⁶. Mais, dans les familles de Saint-Léon, les critères de choix entre membres des lignées paternelle et maternelle ne sont pas manifestes ; tout au plus faut-il noter l'équilibre entre les parrains issus de la famille du père et de celle de la mère et la place privilégiée réservée aux grands-parents. Cependant, la transmission du prénom des grands-parents est loin d'être systématique.

Du fait de la grande fréquence de certains prénoms, les homonymes sont nombreux. L'identification des individus est complétée par le recours au surnom, le « chaffre ». Par exemple, Jean Gasquet a deux fils appelés tous deux Jean. Le second a pour surnom « Petit Jean ». Le fils de Jean Gasquet aîné est appelé « neveu » ou « Grand Jean ». Le nom de famille de la mère peut parfois servir de surnom. Jean Maze, fils aîné de Jean Maze et de Sicarie Faure, est dit « Faure » ou « Faurillou » dans les actes notariés. Les chaffres sont transmissibles. Arnaud Bonnet dit Cranilière est le fils de Pierre Bonnet également appelé Cranilière sur son acte de décès. Dans d'autres cas, il s'agit de diminutifs : Toinette pour Antoinette, Pétronille pour Peyronne, Jeanet ou Jeantou pour Jean, Guillou pour Guillaume, Pierou pour Pierre, Gabriellou pour Gabriel... Pétronille Tamarelle, la veille de son mariage avec Sicaire Landrodie, modifie son contrat de mariage passé 12 jours plus tôt car « à la vue de son acte de naissance, elle s'est convaincue que son prénom était Anne au lieu de Pétronille⁶⁷ ».

65 Les registres paroissiaux disponibles sont ceux de l'Ancien Régime ; ceux postérieurs à 1792 ont été perdus pour l'essentiel : ne subsistent que les registres pour 4 années.

66 FINE Agnès, « Transmission des prénoms et parenté en Pays de Sault, 1740-1940 » in DUPAQUIER Jacques, BIDEAU Alain et DUCREUX Marie-Elizabeth (éd.), *op. cit.*, p. 110.

67 ADD, 3 E 7083, notaire Lachaize, n°45, contrat de mariage Landrodie Tamarelle du 23/01/1836.

Les familles en ménage

Les relations au sein de la famille sont largement dépendantes de la taille et de la structure familiale. Il est donc primordial d'avoir un aperçu de la famille à Saint-Léon-sur-l'Isle.

En 1836, d'après le recensement, les ménages regroupent en moyenne 4,3 personnes apparentées. 41 ménages sur 242 comprennent également d'autres co-résidents « étrangers », principalement des domestiques, filles de service ou ouvriers agricoles.

Conformément aux résultats des études entreprises par Peter Laslett qui ont démontré une prédominance de la famille de taille réduite en Occident, les ménages simples, comprenant un seul noyau conjugal, sont majoritaires : 57,9 % des ménages installés sur la commune de Saint-Léon sont composés d'un ou de deux parents avec leurs enfants, ou d'un couple sans enfant. Mais, bien que cette structure nucléaire soit prépondérante, les ménages à structures plus complexes sont nombreux : les ménages élargis à un ascendant ou à un autre parent et les ménages complexes à plusieurs noyaux conjugaux représentent ensemble 31,8 % des ménages en 1836. La composition des ménages à Saint-Léon illustre bien le fait que la Dordogne compte parmi ces régions méridionales françaises où les structures familiales complexes se trouvent en proportion suffisamment importante pour remettre en cause la primauté du modèle de la famille conjugale. Rapportés à la population totale du village, déduction faite des personnes étrangères aux familles, les ménages complexes rassemblent une large portion des habitants (44,7 %).

De la liste des ménages qui vivent à Saint-Léon au moment des recensements de 1836, 1841 et 1846, se dégage une configuration familiale préférentielle qui est celle de la cohabitation intergénérationnelle : les ménages multiples sont composés principalement de couples qui accueillent leurs enfants mariés et les familles élargies sont majoritairement celles des enfants mariés vivant avec un parent veuf. En 1836, les veufs et les veuves ne vivent généralement pas seuls : soit ils élèvent leurs enfants encore jeunes, soit ils vivent avec la famille d'un de leurs enfants. L'aïeul est souvent présenté en tant que chef de ménage. Globalement, il y a donc une nette préférence pour le modèle familial suivant : les parents veufs ou mariés, accueillent dans leur ménage leurs enfants mariés, des fils de préférence. Le nombre de personnes vivant alors « à même pot et à même feu » est bien plus élevé que dans les autres ménages. Cas extrême, le

ménage de Jean Vergnaud regroupe en 1836 12 personnes apparentées : en sa compagnie, dans sa maison de Guibaudie, vivent son épouse, son fils Martial, l'épouse de ce dernier et leurs 6 enfants, et son fils plus jeune Sicaire avec sa femme (les deux enfants de ces derniers sont décédés en 1834).

Les ménages multiples comprennent à la fois le couple des parents et celui des enfants mariés ; ils accueillent également les enfants restés célibataires dans 19 ménages sur 29 en 1836. La cohabitation entre frères et sœurs s'observe en outre dans 4 ménages sans noyau conjugal. Les chefs de ces ménages sont âgés en moyenne de 45,5 ans à cette date. Ce sont donc des frères et sœurs restés célibataires, qui ne se marieront probablement plus. Quelques frères mariés vivent ensemble, mais ce cas de figure reste marginal. Un seul ménage rassemble un frère et une sœur avec leurs conjoints et enfants respectifs, celui de la famille Gay : la mère, Jeanne Teyssandier veuve Gay, se présente comme le chef d'un ménage où vivent son fils Sicaire Gay, avec sa femme et leurs 3 enfants, et sa fille Anne Gay, avec son mari.

La présence des fils ou des filles auprès des personnes âgées de plus de 60 ans est notable : 83,8 % de ces personnes (veuves ou mariées) vivent avec un de leurs enfants. Cela atteste la prise en charge des parents vieillissants par les enfants. La cohabitation avec le frère ou la sœur ne cesse pas toujours après le mariage. Evidemment très élevée avant 20 ans, elle devient moins fréquente ensuite, sans pourtant disparaître aux âges plus avancés. Entre 30 et 50 ans, plus d'une personne sur cinq vit avec un frère ou une sœur. Ces chiffres signent la présence continue des frères et sœurs. Le grand-père ou la grand-mère est une figure familière pour les enfants. En effet, près d'un tiers des enfants âgés de moins de 20 ans connaît au moins un grand-parent. La relation entre les grands-parents et les petits-enfants est bien établie : près de la moitié des personnes de plus de 60 ans, mariées ou veuves, vivent avec des petits-enfants. Les oncles et tantes sont également des membres habituels de l'entourage des 0-19 ans ; les neveux et nièces comme les cousins et cousines ont une présence plus discrète.

Les ménages changent de composition avec le temps. Pendant le cycle de vie des familles, ils passent d'une configuration de type nucléaire simple à une autre de type élargi, voire polynucléaire. Au début de son mariage, Barthélémi Reveillas vit avec son épouse chez ses parents, comme il s'y est engagé dans son contrat de mariage de 1803. En 1836,

il déclare à l'agent de recensement habiter avec son épouse et deux de ses enfants qui ne sont pas mariés, Jeanne et Pierre. Cinq ans plus tard, le ménage accueille un petit-enfant, Joseph. En 1846, il s'est élargi à la famille fondée par Pierre, le fils, qui est désormais marié et lui-même père d'un enfant, Martial.

Les activités de Saint-Léon et de la Dordogne : portrait économique et social

Au XVIII^e comme au XIX^e siècle, l'économie périgourdine est largement basée sur l'agriculture. Les productions sont essentiellement destinées à la consommation locale, à l'exception du porc et surtout du vin qui sont les principales denrées exportées hors du département. Le secteur secondaire est peu développé : le département reste à l'écart de l'essor industriel. Cette économie atonique souffre de faiblesses structurelles : pesanteur du passé, faiblesse des investissements, inadaptation de la structure foncière, sous-développement des voies de communication. L'impression générale que dégage ce tableau est celle de la pauvreté.

Le poids de l'agriculture

L'économie du village est principalement liée au monde rural. L'agriculture y est donc l'activité dominante. Sa situation aux bords de l'Isle et sur les coteaux offre une grande variété de terrains : coteaux propices à la vigne, champs et prés en plaine, bois et terrains arides de bruyères sur les hauteurs des collines. En 1769 « le bled y fait le principal objet. Il s'y fait assés de vin, peu de bois et de prés mais tout est de bonne qualité⁶⁸ ». Sont cultivés le froment, le seigle, la méturre ou méteil (mélange de froment et de seigle), le sarrasin, l'avoine et le maïs. Dans tout le département il y a du maïs, appelé bled d'Espagne, qui occupe la superficie la plus importante des terres cultivées. Apparue en Périgord à la fin du XVII^e

68 ADD, 3 C 5, mémoire récapitulatif sur les paroisses de l'élection de Périgueux.

siècle, cette céréale est appréciée pour son rendement, qui est supérieur à celui du blé, et pour le fourrage que fournissent les tiges et les feuilles séchées. Les paysans cultivent également pour leur propre consommation ou usage des légumineuses comme les lentilles, les haricots, les pois ou les jarosses (servant de fourrage). Dans la maison d'Etienne et de Pierre Loizeau, père et fils, inventoriée⁶⁹ après leurs décès le 30 vendémiaire de l'an X, sont stockés au grenier, outre les semences en bled froment et métüre, des fèves et des pois blancs et verts. Dans une autre pièce, se trouve un tas de pommes de terre représentant environ l'équivalent de trois sacs. La culture de la pomme de terre n'est à l'évidence pas inconnue en Dordogne, mais elle peine à se développer.

Ce qui est produit est destiné à être consommé sur place, à Saint-Léon comme à l'échelle régionale : le Périgord est un pays de polyculture vivrière qui se maintient à grand-peine à la limite de l'autosuffisance. En l'an IX, le marquis de Fayolle constate que « si, dans les bonnes années, le pays peut trouver sa nourriture sur son propre territoire, dans les années médiocres et mauvaises, il doit importer pour sa consommation une quantité considérable de grain⁷⁰ ». Il existe pourtant des excédents de quelques productions qui sont exportés hors du département : blé et maïs en Ribéracois, huile de noix, eau de vie dans le Sarladais et surtout vin dans la vallée de la Dordogne et dans le Sarladais. La vigne est présente sur tous les terroirs, aussi bien au sud qu'à l'est, sur les coteaux de l'Isle jusqu'à Coulaures et Excideuil, au centre, entre Brantôme et Thiviers, à l'ouest dans la région de Mareuil et dans le Ribéracois. Selon Delfau, la vigne occuperait 1/5^{ème} des terres labourables en l'an XII. Seuls les coteaux du Bergeracois, du Sarladais et au nord près de Terrasson constituent des zones de fortes productions, où le vin est commercialisé. Le vin de Bergerac est exporté vers Bordeaux et les Pays-Bas et celui de Terrasson trouve des débouchés en Limousin. Ailleurs, il n'est destiné qu'à la consommation locale. D'après Pierre Alexis Reynaud, maire de Saint-Léon en 1835, le vin produit sur place est de la piquette ou de médiocre qualité. Chez les Loizeau, le notaire compte trois fûts « dont deux sont garnis de vin rouge savoir l'un du vin de l'année dernière et l'autre étant du vin de la présente

69 ADD, 3 14436, notaire Reynaud, n°7, inventaire Loizeau du 30 vendémiaire an X.

70 FAYOLLE André de, *Topographie agricole du Département de la Dordogne*, Périgueux, Éditions de la Société Historique et Archéologique du Périgord, 1939, p. 98.

année, l'autre barrique étant garnie de piquette ». Il détaille également tous les outils et matériels présents dans le cuvier : cuves, barriques, cercles en métal...

Hormis ces exportations qui restent limitées, les paysans périgourdins pratiquent largement l'autoconsommation. Pour pallier le problème d'approvisionnement, « il y a un grand nombre de paisans et de pauvres artisans qui trouvent leur subsistance dans les châtaignes et les raves⁷¹ ». La châtaigne constitue un complément vital à leur alimentation. Le « fruit [du châtaignier] sain et abondant se mange en verd et séché : il nourrit le pauvre neuf mois de l'année et engraisse ses cochons⁷². » Le châtaignier est très présent dans les régions au nord-est du département (arrondissement de Nontron), au centre (celui de Périgueux) et dans le Sarladais. À Saint-Léon également, les châtaignes sont récoltées et consommées : dans tous les inventaires sont signalés des sacs de châtaignes stockés dans les greniers ou dans la partie supérieure des granges. Dans la grange des Loizeau est entreposé un tas de « pelous »⁷³ de châtaignes d'un volume équivalent à dix-huit sacs. Ailleurs, dans un « petit galetas qui est dans la cour et attenant à la susdite première chambre de maison » sont répandues des « noix éparses, et les ayant fait rassembler nous avons reconnu qu'il y en a cinq sacs, en observant cependant qu'il y en a beaucoup de gatées ». Avec le châtaignier, l'autre arbre providentiel est le noyer. Il se trouve abondamment dans les arrondissements de Ribérac et de Nontron, et surtout dans le Sarladais. L'huile de noix, qui est exportée, est utilisée pour la consommation et aussi pour l'éclairage et la fabrication des peintures. L'usage est d'énoiser les récoltes ensemble, à la veillée.

Le châtaignier n'est pas seulement apprécié comme ressource alimentaire d'appoint. Il est également exploité pour le bois : les rejets à la souche des arbres sont recherchés pour fabriquer des piquets de vigne (échalas) et des cercles de barriques (feuillards). Les bois taillis de 10 ans sont en outre coupés pour être transformés en charbon de bois. Plus généralement, la forêt dont le châtaignier est, avec le chêne, l'essence dominante, constitue une des richesses du département. Omni-présente, elle s'insère entre les espaces labourés ou plantés en vigne. Mais elle est intensivement exploitée. Elle est sollicitée pour tous les domaines de la

71 CARAMAN P., *art. cit.*, p.49.

72 FAYOLLE André de, *op. cit.*, p. 89.

73 Bogues de châtaigne en occitan.

vie paysanne. La bruyère récoltée dans les bois fournit les litières des étables en remplacement de la paille, trop peu abondante. Transformée en fumier, elle est utilisée pour amender les champs. La forêt est précieuse pour l'élevage, en fournissant les glands pour les cochons et en servant de pâture pour les moutons et les chèvres. Les feuilles des jeunes pousses de chêne sont également cueillies et stockées pour pallier le manque de fourrage l'hiver⁷⁴. Le 12 avril 1824, la veuve Bonnet « prête serment qu'elle n'a rien distrait » au notaire Terrade occupé à dresser l'inventaire des biens de son époux⁷⁵. « Au même instant Etabli [époux de la fille Bonnet issue d'un premier mariage], prévenu par un avis confidentiel que ladite veuve Bonnet avait soustrait des moutons et brebis [...] et qu'ils étaient gardés dans la forêt, s'est dirigé vers ce lieu et effectivement il a trouvé la plus jeune fille de cette femme qui gardait un troupeau de brebis, non inventorié ».

L'élevage se limite principalement aux bœufs et aux porcs : à Saint-Léon, « on engraisse quelques bœufs et beaucoup de cochons » qui sont vendus dans les communes limitrophes (Saint-Astier, Grignols, Neuvic), ainsi qu'à Périgueux et Mussidan. Sur la commune, il y a, en 1835, approximativement 130 bœufs, 100 vaches, 200 moutons, 150 cochons, 40 ânes, 10 chevaux, 4 chèvres et 3 mulets. En 1769, il y avait 81 paires de bœufs. Les bœufs sont élevés pour les labours et le transport. Ils sont achetés à l'âge de 18 mois à 2 ans et proviennent des régions voisines, notamment du Limousin, car la rareté des pâturages ne permet pas d'élever des veaux ou d'entretenir de larges troupeaux. C'est le porc qui constitue la « principale richesse⁷⁶ » du département. Il est élevé partout et notamment dans les arrondissements de Nontron, de Périgueux et de Sarlat. André de Fayolle en dénombre 130 000, contre 60 à 65 000 têtes pour les bœufs⁷⁷. Les bêtes sont exportées vers Libourne, Bordeaux et vers Bayonne et l'Espagne.

74 DEFFONTAINES Pierre, « le « Pays au bois » de Belvès », *Annales de Géographie*, 1930, t. 39, n°218, p. 153.

75 ADD, 3 E 14175, notaire Terrade, n°72, inventaire de la succession Bonnet, 12/04/1824.

76 ADD, 6 M 525, Statistique du département de la Dordogne dans les années X, XI et XII.

77 FAYOLLE André de, *op. cit.*, p. 108.

L'archaïsme du secteur agricole

Le diagnostic porté sur l'agriculture périgourdine par les contemporains est sévère : les modes de culture sont ancestrales, les techniques sont archaïques et la productivité est faible. Elites agronomes comme fonctionnaires préfectoraux incriminent les pesanteurs du passé, le poids de « la routine », qui retardent la diffusion des progrès agricoles, l'adoption de nouvelles cultures comme la pomme de terre et surtout l'aménagement de prairies artificielles, ce qui constitue un frein au développement de l'élevage. L'amendement des terres, rudimentaire, est insuffisant pour accroître les rendements. Mal fumés, les sols sont vite épuisés par leur exploitation sans répit. Les jachères sont peu pratiquées, sauf dans les grandes propriétés, et les assolements, inappropriés.

Les techniques de culture n'évoluent guère. L'outillage est immuable, rudimentaire : « les mêmes instruments qui servent depuis des siècles aux travaux de l'agriculture, sont encore usités dans le département » écrit André de Fayolle. L'enquête de Cyprien Brard menée en 1835 permet cependant de constater l'introduction de quelques améliorations, comme l'utilisation des socs d'araire en fer, des charrues.

L'agriculture périgourdine souffre en outre de la faiblesse des investissements. Les petits propriétaires, qui cultivent leurs biens eux-mêmes, disposent de peu de moyens. Quant aux propriétaires plus importants, ils confient l'exploitation de leurs terres à des métayers. Dans un contrat de métayage, métayer et bailleur partagent les récoltes, en principe à égalité. Tous les moyens de production sont fournis par le propriétaire lors de l'entrée en jouissance du métayer. Pour les élites de l'époque, le métayage constitue un frein à l'innovation en raison de la brièveté des baux.

À Saint-Léon-sur-l'Isle, les baux à métayage sont plus précisément des baux à colonat partiaire car la part du propriétaire n'est pas payée en numéraire par le métayer ; elle est prélevée en nature directement sur la récolte. Le 19 août 1787, Guillaume Mallet, meunier au Moulin de Beauséjour, signe un bail à colonage⁷⁸ avec Arneau Chevalier, laboureur à La Valade : il lui donne à « travailler et cultiver à titre de colonage, moitié fruits et revenus, moitié perte et décroît, pour le temps et l'espace

78 ADD, 3 E 14427, notaire Reynaud, n°12, bail à colonage Mallet Chevalier du 19/08/1787.

de cinq années », un petit borderage situé à La Valade. D'après de Fayolle, un domaine exploité par une paire de bœufs s'appelle un borderage ; s'il nécessite deux paires de bœufs, il prend le nom de métairie. À son entrée, Arneau Chevalier dispose « d'une paire de veaux, une charrette garnie de son châlit, une courbe avec son araire ferré, un joug avec ses jouilles⁷⁹, un cochon et autres outils aratoires ». Il trouve également des semences, constituées de froment, avoine, pois gris, fèves, pois vert, maïs, chanvre. En plus de sa part dans les récoltes, il est d'usage que le propriétaire prélève des rentes en nature. En l'occurrence, il est convenu « en outre que led. Mallet prélèvera sur le commun et avant aucun partage de rente annuellement quatre meyes de bled froment, et trois d'avoine », ainsi que « trois paires de poulets payables à la fette de Notre Dame d'aoust de chaque année et trois douzaine d'œufs au carnaval ».

Mais le problème de l'agriculture périgourdine tient plutôt à la structure foncière. Ce qui fait obstacle à la modernisation agricole, plus sûrement que le système de métayage, c'est l'émiettement de la propriété. Les cultivateurs propriétaires sont nombreux : « presque tous les chefs de famille ont une petite propriété » écrit de Fayolle en l'an IX. Sur les rôles de taille du XVIII^e siècle, aux côtés des métayers qui monopolisent l'essentiel de la surface agricole taxée, figurent une multitude de petits contribuables. Le maire de Saint-Léon écrit en 1836 que « les métayers ou colons sont en grand nombre [...] ; néanmoins comme il y a beaucoup de paysans propriétaires, pour ne pas dire presque tous, ils exploitent eux-mêmes leurs propriétés ». La situation de ces cultivateurs n'est pas la même selon la taille de leur propriété : les uns sont des « propriétaires cultivateurs », les autres exploitent des « micro-propriétés » dont les parcelles sont disséminées et sur lesquelles ils peinent à produire pour leur propre subsistance. Ceux qui possèdent trop peu de terres sont obligés de louer leurs services en tant que journaliers ou domestiques agricoles. Le maire considère qu'un domaine exploité en métayage comprend environ 30 journaux, c'est-à-dire près de 9 ha, « tant de terres labourables, prairies que de bruyères, bois et friches ». D'après les actes de partage, les patrimoines sont modestes : les successions des couples comprennent des biens-fonds d'une surface moyenne de 8 ha⁸⁰. Les biens des conjoints

79 courroies de cuir.

80 Le problème de l'exiguïté des exploitations et de leur viabilité économique n'est guère atténué par le recours aux communaux qui sont rares en Dordogne. « Les mentions que l'on en rencontre concernent davantage des terrains vagues, fort mal

Jean Salesse et Jeanne Salesse, cultivateurs, s'étendent sur 26 ha 33 a⁸¹. Mais à côté de cette relativement grosse exploitation, il en existe d'autres qui comptent moins de 5 ha. Les époux Audebert et Laurière, par exemple, n'ont que 2,59 ha⁸² qui sont répartis sur une vingtaine de parcelles, sur deux communes différentes, et que se partagent à leurs décès leurs trois enfants en les divisant chacune par tiers ou par moitié. Cet émiettement des biens est tout-à-fait visible sur le cadastre de 1808.

Les obstacles au développement industriel

Les autres activités économiques de la commune se réduisent à celles de l'artisanat rural. En 1835, « on fait des briques et de la chaux, il y a deux fours ; il y avait une fabrique de faïence qui est détruite ». Deux moulins à eau sont installés sur l'Isle, « l'un à 3 meules tournantes et l'autre à 4 meules ». Trois moulins sont pourtant signalés sur le mémoire de 1769 ; ils étaient sous la juridiction du comte de Talleyrand. Il existe également des pressoirs à huile de noix. Il n'y a pas de carrière sur la commune.

Ailleurs dans le département, les activités industrielles restent très liées au monde rural et relèvent également de l'artisanat : outre quelques établissements de verrerie, faïencerie, coutellerie, des ateliers textiles, elles se résument à la papeterie et aux forges.

L'industrie du papier se développe le long des rivières réputées pour la pureté de leur eau, comme la Couze, près de Bergerac, et l'Isle dans son cours supérieur, près de Thiviers. En 1812, 25 papeteries sont dénombrées dans le département et emploient 264 ouvriers⁸³. Les moulins les plus réputés sont ceux de la vallée de la Couze où se fabriquent, à partir de

gérés, à la périphérie des petites villes » écrit Guy Mandon (MANDON Guy, *art. cit.*, p.480.). En 1909 Pierre Buffault est plus catégorique : « Il est à noter qu'il n'y a à peu près point de communaux en Dordogne et qu'aujourd'hui comme de tout temps landes et friches appartiennent presque toutes aux particuliers » (BUFFAULT Pierre, *op. cit.*, p. 169). Le secrétaire Delfau signale l'importance des délits relatifs à l'usage indu des bois : « chaque village, je dirais presque chaque hameau renferme des familles pauvres qui n'ont pour entretenir leur bétail que les propriétés d'autrui, sans droit de parcours » (ADD, 6 M 525, statistiques générales an X - an XII).

81 ADD, 3 E 7224, notaire Reymondie, n°58, partage Salesse.

82 ADD, 3 E 7083, notaire Lachaize, n°344, partage Audebert du 21/08/1836.

83 GENTY Michel, *op. cit.* p. 281.

chiffon, du papier aux armes d'Amsterdam car le principal débouché est la Hollande : la production périgourdine est revendue comme papier de Hollande par des négociants hollandais en Europe du Nord et en Russie. Mais l'activité commerciale est entravée sous l'Empire par le blocus continental puis décline sous la concurrence de la cellulose du bois.

La sidérurgie est la branche d'industrie la plus remarquable en Périgord aux XVIII^e et XIX^e siècles. Implantée depuis longtemps, elle bénéficie d'un approvisionnement abondant dans les trois matières premières nécessaires au fonctionnement des forges : le minerai de fer, le bois et l'eau. Les forges sont principalement localisées au nord du département, dans le Nontronnais et dans la région de Thiviers. En l'an XII, le département compte 61 forges et 28 hauts-fourneaux, et 1287 ouvriers⁸⁴ y travaillent. Mais l'activité des forges est menacée par le renchérissement du prix du bois et de la main-d'œuvre. Elle subit en outre, à partir de la fin de l'Empire, la concurrence du fer à la houille. Elle est en déclin dès la seconde moitié du XIX^e siècle.

L'essor industriel du département est freiné par l'insuffisance des voies de communication : le Périgord apparaît comme une région enclavée malgré les rivières qui le sillonnent et malgré les chantiers routiers et fluviaux entrepris dès le début du XIX^e siècle. Cette défaillance du réseau de communication pèse sur les échanges commerciaux qui peinent à se développer et qui restent largement limités aux départements limitrophes. À cet égard, Saint-Léon possède un atout déterminant : la route royale de Bordeaux à Périgueux traverse la commune. Le maire Reynaud reconnaît que cet axe lui est « un grand avantage par rapport au commerce, en ce qu'il est plus facile de se rendre aux marchés voisins tels que Périgueux, Saint-Astier et Mussidan ». Le commerce concerne le « bois à brûler » qui est acheminé à Saint-Astier, de l'huile de noix, vendue à Mussidan, et des bestiaux. Mais, de l'aveu du maire, l'état des chemins vicinaux est « très mauvais ».

L'aménagement de la route royale est entrepris sous l'impulsion de l'intendant Tourny au XVIII^e siècle. Elle relie Limoges à Bordeaux via Thiviers et Périgueux et la rive gauche de la vallée de l'Isle, et rompt l'isolement du Périgord. Cette politique d'ouverture de grands axes routiers se poursuit sous le Premier Empire et la Restauration : une

84 ADD, 6 M 525, Statistique du département de la Dordogne dans les années X, XI et XII.

nouvelle route relie Périgueux à Bergerac, le tracé de l'axe est-ouest Lyon-Bordeaux passe par Périgueux et Brive, une autre route est aménagée entre Périgueux et Angoulême. Cet ensemble d'aménagements place Périgueux au croisement de nouvelles artères d'importance.

À partir de la Monarchie de Juillet, les dessertes locales sont améliorées par la construction de nombreuses routes départementales et cantonales ; les bourgs et petites villes de Dordogne sont reliés entre eux et progressivement désenclavés. Mais ce désenclavement est inégal. L'infrastructure routière qui est mise en place instaure une nouvelle hiérarchie entre les villes, les bourgs et les villages en fonction de leur proximité ou de leur éloignement des voies de communication. Si Périgueux prend peu à peu le pas sur Bergerac, Sarlat est reléguée à l'est du département et destinée à devenir un centre commercial et administratif de rayonnement local.

Le maire de Saint-Léon ne fait aucune allusion à la navigation sur la rivière de l'Isle. Pourtant, celle-ci bénéficie de travaux d'aménagement à partir des années 1820, qui la rendent navigable de Périgueux jusqu'à Libourne à partir novembre 1837. Un nouveau port est construit à Périgueux, plus près du centre. Dès lors, Périgueux bénéficie du commerce fluvial et développe les activités de négoce liées à l'entreposage.

C'est cependant la rivière Dordogne qui concentre l'essentiel du trafic commercial de la région, même si la navigation n'est pas exempte de difficultés. Elle fait de Bergerac un nœud dans les courants de circulation des marchandises qui transitent par les entrepôts de la ville. Les productions agricoles locales, notamment le vin, celles des forges (canons, chaudières à sucre pour les colonies) et des papeteries, sont expédiées à Libourne puis à Bordeaux, d'où proviennent les produits importés par la Dordogne et les départements voisins (Haute-Vienne, Corrèze, Cantal, Puy-de-Dôme) : sel, « denrées coloniales, épicerie, droguerie et marchandises du Levant ». Au-delà de Bergerac, par basses eaux, ils sont acheminés par terre, par l'intermédiaire de rouliers, ou à dos de mulets lorsque les routes ne sont pas carrossables.

Les gens de Saint-Léon : portrait social

La vocation essentiellement agricole de Saint-Léon se traduit par l'étroite gamme des professions exercées. La grande majorité des habitants sont

cultivateurs : en 1836, 65,1 % des hommes qui déclarent une profession⁸⁵ exercent une profession agricole. Vu l'importance de la petite propriété, il suffit de posséder au moins un terrain à cultiver pour être *de facto* cultivateur. Dans un acte notarié, le notaire écrit à propos d'un comparant, qu'il n'a « pas d'autre profession que cultivateur ». Certaines personnes exercent par ailleurs une autre profession : c'est le cas de Jean Fontas qui déclare être « cultivateur et tailleur » d'habit dans son testament de 1839 ou de Pierre Grenier qui est sabotier sur le recensement de 1836 et propriétaire dans un acte de vente daté de 1839. Antoine Dupuy dit être propriétaire cultivateur dans son contrat de mariage en 1818, puis charpentier dans son testament de 1820 comme sur les listes nominatives de 1836 et 1841. En 1846, il est à nouveau déclaré cultivateur. Quant à Jean Maze dit Laroche, il est « propriétaire sans profession » au moment de son mariage en 1816, puis propriétaire cultivateur en 1835 et agriculteur sur les recensements de 1836 et 1846.

Certains de ces cultivateurs exploitent des biens en métayage; ce sont des métayers ou colons tel par exemple Arnaud Mazière. Celui-ci est présenté en tant que cultivateur sur la liste nominative du recensement de 1836. En fait, il est métayer : en 1833, au mariage de sa fille Jeanne⁸⁶, il habite dans la métairie du sieur Ambroise Laforêt. Il y travaille en famille, ce qui permet à Jeanne de se constituer en dot « son droit de colonage » qui consiste en sa part dans les récoltes : « 4 hl de froment, 4 dal, 5l, 4 dl de légumes fèves ou haricots, 2 kg chanvre, 2 kg laine, sa portion du maïs et de la vendange actuellement sur pied, ce qui demeure évalué à 6 hl ou sacs de maïs en épis et à 2 hl ou une barrique de vendange », et dans les dettes (17,83 f.). Le père d'Arnaud était également métayer, au Moulin Brûlé, ainsi que la famille de sa femme, Jeanne Lacoeuille. Jean Lavignac dit Donzac est « colon du sieur Guichard » d'après le testament de sa première épouse⁸⁷ en 1810. En 1826, il rachète au sieur Laforêt un domaine qui est situé à La Guéridonne et qu'il exploite depuis lors avec ses enfants. Le notaire le présente comme « agriculteur » au mariage de son fils en 1834, « propriétaire agriculteur » dans le compte de tutelle de 1835, et il est dit « cultivateur » en 1836.

85 Hommes âgés de 20 à 69 ans au recensement de 1836.

86 ADD, 3 E 14366, notaire Nadaud, n°196, contrat de mariage Grenier Mazière du 05/09/1833.

87 ADD, 3 E 1442, notaire Reynaud, n°114, testament de Marguerite Jay du 26/09/1810.

Enfin, quelques personnes sont des journaliers, comme Pierre Huet. Il est vrai qu'il possède très peu de biens. Lors du partage des successions de ses parents, il lui revient la moitié de la maison paternelle située à Maletterre et une portion de bois chataignier de 5,58 ares. 14 ménages emploient des domestiques qui sont plutôt, compte tenu de la profession des chefs de ménage, des auxiliaires agricoles.

La deuxième activité économique de la commune est représentée par les commerçants et surtout par les artisans : forgerons, maçons, scieurs de long, couvreurs, terrassiers, tisserands... Cependant, il n'y a pas de spécialisation au village dans ce domaine qui recouvre toute la gamme des métiers de l'artisanat rural.

Quant au travail féminin, il est largement ignoré par les agents recenseurs, puisque seulement 29,3 % des femmes en âge de travailler ont une profession déclarée. Le même constat que formule Jacques Dupâquier à propos des actes de mariage s'impose : « l'activité économique de la femme n'est guère reconnue, du moins lorsqu'elle s'exerce dans le cadre du foyer⁸⁸ ». Anne Treignac est déclarée cultivatrice sur son contrat de mariage avec Jean Magne, en septembre 1836 ; mais on ne lui attribue aucune profession sur la liste de recensement établie trois mois plus tôt, ni dans le traité conclu avec sa mère, en décembre de la même année. Plus encore que pour les hommes, les professions déclarées pour les femmes sont généralement liées aux activités agricoles : cultivatrices, propriétaires cultivatrices, agricultrices. Certaines sont servantes.

Compte tenu des lacunes, il est difficile de dégager une stratification sociale fine. Les cultivateurs aisés ne sont pas distingués des autres. Les notables exercent des professions libérales ou des fonctions dans l'administration comme le maire par exemple (Pierre Alexis Reynaud). Léonard Bleynie, instituteur communal en 1836, est chevalier de la légion d'honneur ; il a été maire de la commune en 1827. Jean Elie Guichard est adjoint du maire en 1836, mais il est signalé comme propriétaire sur la liste nominative. La notion de propriétaire est difficile à cerner et génère des ambiguïtés : Gabriel Doche est dit propriétaire en 1836, puis cultivateur en 1846. Sur l'acte de partage des biens de ses parents entre son frère et lui, les bâtiments et les terrains compris dans son lot portent un revenu annuel de 50 f., ce qui représente un ensemble valorisé à 1 000 f. En revanche,

88 DUPAQUIER Jacques et KESSLER Dominique (éd), *La société française au XIX^e siècle. Tradition, transitions, transformations*, Paris, Fayard, 1992.

Pierre Echauzier, qui est dit « sans profession » ou « propriétaire », est sans doute issu d'une famille plus aisée car elle a su lui trouver un remplaçant pour le service militaire en payant une indemnité de 2 100 f. Sur le rôle de la contribution foncière⁸⁹ de la commune, les notables se distinguent par la taille de leurs propriétés. Parmi ceux qui possèdent plus de 15 hectares de terrains sur la commune figurent Pierre Aujoy, officier de santé, Jean Maze, domicilié au village des Meuniers, Jean Bleyne, Jean Reymondie, également des Meuniers, les frères Pajot Laforest, Auguste Laforest, médecin à Paris, Guillaume Mallet, meunier à Moulin Brulé. Les possessions les plus importantes sont celles de la famille des comtes de Talleyrand Périgord.

Elie-Charles de Talleyrand possède plus de 186 hectares sur la commune en 1814. Mais les comtes ne résident pas dans leur château à Beauséjour et laissent le soin à un régisseur de gérer leurs biens. Leurs terres sont en métayage : 3 métairies sont signalées en 1769 et 3 colons sont également dénombrés à Beauséjour en 1866. Sur la liste nominative de 1846, la famille Lichette habite à Beauséjour : le père, âgé de 51 ans est fermier et son fils, célibataire de 30 ans, est homme d'affaire. Ils ont 6 domestiques, qui ne sont sans doute pas tous employés aux travaux agricoles. Cette famille n'est pas originaire de la commune et n'y fait pas souche.

Saint-Léon-sur-l'Isle est représentatif du caractère rural de la Dordogne. C'est un village de cultivateurs qui, à partir des années 1840, connaît une baisse de la population sous l'effet principal de l'émigration. Les indicateurs démographiques le rattachent aux régions méridionales françaises, en particulier la fécondité qui y est moins élevée que dans les zones plus septentrionales et la structure des ménages. Les familles, de taille modeste, y vivent pour une large part en communauté avec d'autres parents, des pères, des mères, des frères ou des sœurs, selon le modèle des ménages élargis ou multiples.

89 54 P 1 : matrice de rôle pour la contribution foncière de Saint-Léon-sur-l'Isle.

